



2018, un budget de transition

L'an II de la fusion des deux Communautés de communes de Haute Maurienne est bien engagé. Ce rapprochement est la conséquence de la mise en œuvre de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Comme dans toute collectivité publique, de l'Etat à la plus petite commune, l'acte essentiel de l'assemblée, nationale ou municipale, est l'élaboration puis le vote du budget. Dont acte.

Nous avons souhaité présenter ici, à grands traits, le mécanisme du budget intercommunal, avec ses contraintes et les choix que nous avons faits pour l'année 2018.

Nous sommes encore dans une année de transition, car ce n'est que l'an prochain que le budget sera le reflet exact des compétences de la communauté de communes. La définition des lignes de partage de chaque compétence entre communes et CCHMV est en cours de finalisation.

De manière schématique, le budget 2018 est le reflet de deux grandes tendances. Tout d'abord l'intégration dans les dépenses communautaires du

compétences qui ont été rendues obligatoires pour l'intercommunalité, c'est-à-dire le développement économique (et la gestion des zones d'activité), le tourisme (avec la fusion des offices de tourisme et la création de la SPL Haute Maurienne Vanoise Tourisme) et la GEMAPI (protection contre les inondations et gestion des cours d'eau). Ensuite, le coût des compétences issues des deux anciennes communautés de communes, qui est resté « à budget constant » par rapport à ce qu'elles exerçaient chacune de leur côté.

Soulignons que le budget intercommunal est un mécanisme complexe qui prend de plus en plus d'ampleur et qui fonctionne dans un environnement mouvant voire incertain. Nous ne maîtrisons pas à notre échelle tous ses rouages, et notamment les ponctions financières successives de l'Etat qui sont autant de risques de grippage voire de blocage pour l'avenir.

Dans ce contexte, nous restons donc vigilants mais résolument optimistes pour la Haute Maurienne Vanoise.

Christian SIMON
Président de la CCHMV

La préparation du budget annuel est un exercice subtil d'équilibre entre prévisions de recettes et de dépenses dans le fonctionnement de notre intercommunalité et des différents services mis à disposition de la population. La maîtrise de nos dépenses courantes permet de poursuivre la programmation d'investissements utiles au développement de notre

Les chiffres-clés

5 budgets :

- Principal
- Assainissement
- Remontées mécaniques
- ZAE
- DSP Tourisme.



33,6 millions d'euros : le montant de tous les budgets confondus en 2018.

2,7 millions d'euros de recettes fiscales reversées directement aux communes via la dotation de solidarité communautaire pour permettre de continuer à faire financer la station de La Norma par les contribuables des communes de Villarodin/Bourget et Avrieux.

1756 145 €... c'est le prélèvement de l'Etat sur les recettes de la CCHMV (participation au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales et remboursement de la dette de l'Etat).

territoire. Vous découvrirez dans ce Point Commun quelques chiffres-clés de notre structure, les grands équilibres qui stabilisent le budget de la CCHMV, des indications sur le coût des services portés par la CCHMV et la présentation d'investissements significatifs pour le territoire.

Jean-Claude RAFFIN
Vice-président de la CCHMV
en charge des finances

9 012 habitants sur le territoire de la Haute Maurienne Vanoise.



25 élus communautaires



115 personnes ont travaillé pour la CCHMV en 2017 soit 52 équivalents temps plein.



2,4 millions d'euros : l'annuité d'emprunts.